



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 87160

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le fait que les élèves qui suivent une formation d'ostéopathe à Strasbourg viennent d'apprendre que sauf pour les élèves actuellement en cinquième année, leur formation sera supprimée. Il est particulièrement scandaleux de laisser des étudiants suivre pendant plusieurs années une formation puis soudainement de décider de supprimer cette formation en cours de route, les intéressés étant alors confrontés à d'énormes difficultés pour terminer leur cursus. En effet, dans le cas d'espèce, ils peuvent certes s'inscrire à l'école d'Aix-en-Provence mais celle-ci a une capacité limitée, de plus les familles n'ont pas toujours les moyens de financer l'augmentation très importante des dépenses qui en résulteront. Elle lui demande donc si le bon sens le plus élémentaire ne serait pas de maintenir la formation existante à Strasbourg jusqu'à ce que les promotions déjà engagées puissent terminer leur cursus.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87160

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6040